



## **L'Établissement Public Foncier (EPF) et l'Agence Foncière du Doubs certifiés ISO 9001**

L'Établissement Public Foncier et l'Agence foncière du Doubs sont désormais certifiés ISO 9001, version 2008.

Le renouvellement pour les trois prochaines années de cette certification, qui sera entériné le 19 mars 2011, a été obtenu à l'issue d'un audit réalisé les 19 et 20 janvier 2011 par le Bureau Veritas.

### **La qualité démontrée**

Le périmètre de la certification porte quant à lui sur le conseil et l'assistance dans les domaines de l'ingénierie foncière, de l'urbanisme ainsi que du portage foncier.

A travers son rapport, l'auditeur a souligné la bonne déclinaison des processus métiers, qui s'appuie sur un Système de Management de la Qualité en tous points conformes aux exigences de la norme ISO 9001.

La politique qualité apparaît désormais comme le garant du savoir-faire apporté par l'Agence foncière et l'EPF du Doubs.

### **Agence Foncière et EPF du Doubs : deux outils complémentaires au service des collectivités**

Les champs d'intervention de l'Agence foncière et de l'EPF du Doubs se complètent pour répondre de manière efficace aux demandes des communes et des structures intercommunales.

L'Agence foncière est depuis 1990 un outil au service des politiques des collectivités du Doubs. Elle répond à une double mission :

Outil foncier du département, l'Agence foncière assure les négociations foncières pour le compte du Conseil Général (routes, collèges, locaux administratifs) et le conseille sur sa stratégie patrimoniale.

Elle conseille et assiste gratuitement les communes et leurs groupements pour leurs questions foncières et d'aménagement.

Elle apporte par sa pluridisciplinarité (négociation foncière, urbanisme, droit, aménagement, environnement..) sa contribution en vue de favoriser une politique dynamique d'aménagement et de développement, non seulement pour l'habitat, mais également pour l'aménagement urbain, l'économie ou l'environnement (réseaux humides, aménagement de cours d'eau, itinéraire de randonnées...).

L'EPF du Doubs a été créé en janvier 2007, en complémentarité avec l'Agence foncière, à l'initiative du Conseil général et des intercommunalités. Il a vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer, puis les rétrocéder à la collectivité membre lorsqu'elle est prête à lancer son projet.

Il est habilité à intervenir dans le cadre :

1. des opérations de développement de l'habitat notamment social,
2. des activités économiques,
3. de la protection des espaces agricoles et naturels périurbains, et les espaces naturels sensibles,
4. de la réalisation des équipements publics ou des aménagements d'intérêt général.

Il doit ainsi faciliter la réalisation des zones d'activités décidées par les collectivités, mais également les projets de développement d'un habitat diversifié ou à l'accompagnement de projets ayant de fortes incidences sur l'occupation de l'espace (LGV, nouveaux tronçons routiers, ...). Il permet également de dégager, en complémentarité avec l'Agence foncière, une véritable stratégie foncière liée à l'accompagnement de projets ayant de fortes incidences sur l'occupation de l'espace.

**Grâce à ses performances, l'EPF du Doubs est le premier des EPF français à avoir obtenu la certification ISO 9001.**

**Agence Foncière/Etablissement Public Foncier du Doubs :**

Directeur : Charles MOUGEOT, Responsable qualité : Patrice MERCIER

28, rue Mégevand – 25 000 BESANCON, téléphone: 03 81 82 38 31,  
télécopie : 03 81 81 84 66, site internet : [www.foncier25.fr](http://www.foncier25.fr).